



À partir d'aujourd'hui, l'Établissement Public Foncier de Martinique lance un appel à manifestation d'intérêt. Il s'agit pour l'EPF de préserver la vocation hôtelière du Marouba au Carbet et de l'ancien Hôtel Club des Trois-Ilets.

Des établissements hôteliers qui sont rachetés par des promoteurs, revendus à la découpe dans une opération immobilière à des particuliers... c'est un scénario catastrophique déjà observé par le passé. Mais que l'Établissement Public Foncier de Martinique veut éviter à tout prix à deux anciens sites hôteliers qui ont laissé leur lettre de noblesse dans le secteur du tourisme. C'est dans ce contexte que l'EPF lance jusqu'au 28 mai 2017 un appel à manifestation d'intérêt pour la reprise de deux structures qui ont dû fermer leurs portes.

Il s'agit de l'ancien Hôtel Club des Trois-Ilets d'une capacité de 77 chambres. Mais également de l'ancien complexe hôtelier du Marouba dans la commune du Carbet qui a une capacité de 134 chambres.

« Nous avons été sollicités par la collectivité régionale et ensuite par la CTM qui a pris le relais. Tout cela s'effectue à partir d'un portage foncier avec la Collectivité Territoriale de Martinique. L'objectif est de préserver ces sites et qu'ils demeurent à vocation hôtelière », explique Ivan Sobesky, Directeur de l'EPF de Martinique.

Le maintien de l'emploi et aussi de l'activité touristique sont des vecteurs très importants dans cette démarche.

À travers cet appel à manifestation d'intérêt il s'agit de trouver de nouveaux investisseurs gestionnaires exploitants qui sont susceptibles de relancer l'exploitation hôtelière des sites en question.

QUID DE LA PROCEDURE ?

Pour attirer le maximum d'investisseurs, cet appel à manifestation d'intérêt a été diffusé sur divers canaux et des marchés qui vont au-delà de la Martinique. « Nous lançons aujourd'hui un cahier des charges. La procédure va se dérouler en deux temps.

Il y aura une première phase qui va consister à présélectionner une short-list de candidats qui sont intéressés », précise Ivan Sobesky. Cette première sélection se fera sur la base d'un pré-projet. « Il y aura une seconde phase en fin d'année, où nous allons demander des choses beaucoup plus précises à savoir des comptes d'exploitations, sur la démarche, les produits ou encore la cible par exemple en matière de gamme » .

Les investisseurs locaux ou qui sont à l'international peuvent donc se faire connaître jusqu'au 29 mai 2017. Ils peuvent se rendre sur le site : <http://www.epf-martinique.com/ami/> afin d'effectuer une demande de dossier.

Il va sans dire qu'après être intervenu sur l'épineux dossier du Kalenda (autre fleuron de l'hôtellerie martiniquaise), l'EPF de Martinique entend poursuivre sa mission d'assistance à la restructuration de l'offre hôtelière en Martinique.



Les missions de l'EPF Martinique

L'établissement Public Foncier est ainsi au coeur de sa mission qui consiste à assister les maîtres d'ouvrage public dans leurs acquisitions foncières et immobilières. Il intervient donc à plusieurs niveaux. Tout d'abord en amont, où il conseille la collectivité sur la stratégie foncière à adopter, expertise la valeur du terrain et informe de la procédure foncière.

Concernant l'acquisition du terrain, l'EPF négocie, préempte ou exproprie si nécessaire. Durant la phase de portage, il gère le bien foncier en cas de location, dépollution ou démolition. Et enfin, il assure la rétrocession du terrain à la collectivité qui le rembourse par annuité ou en fin de portage.

